

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif et modalités

Objectif

Un plan, arrêté par le Gouvernement, de 15 à 20 programmes d'actions. Ces actions pourront correspondre à des engagements volontaires d'acteurs publics ou privés, être engagées par voie réglementaire, être soumises au Parlement ou encore être portées au niveau européen.

Les acteurs engagés

L'Etat, les collectivités territoriales, les ONG, les entreprises, les salariés et des personnes morales associées.

Elaboration en trois phases

- **phase 1** : élaboration de propositions par les 6 groupes de travail et les 2 ateliers intergroupes
- **phase 2** : les consultations
- **phase 3** : le Grenelle.

Les suites

Une loi au Parlement début 2008
Des rendez-vous trimestriels et des évaluations annuelles

L'implication des Chambres d'agriculture dans le Grenelle de l'environnement

Le Gouvernement a mis en place en juillet dernier **6 groupes de travail thématiques** pour préparer des propositions sur :

- changements climatiques et énergie ;
- biodiversité et ressources naturelles ;
- environnement et santé ;
- production et consommation durables ;
- institutions et gouvernance ;
- compétitivité et emploi.

En outre, **deux ateliers intergroupes** ont été constitués sur les OGM et sur les déchets.

Les Chambres d'agriculture étaient membres des groupes 2 et 4 et de l'intergroupe OGM et y étaient représentées par Rémi Bailhache et Didier Marteau. Dans ce cadre, elles ont fait **des propositions transversales** sur :

- Agir pour l'équilibre des territoires
- Encourager les entreprises respectueuses de l'environnement ;
- Développer la durabilité des ressources naturelles ;
- Valoriser la biodiversité ;
- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;
- Responsabiliser les acteurs ;
- Amplifier la gestion quantitative et qualitative de l'eau ;
- Forêt.

Elles ont également participé activement à la **consultation régionale** dans les différentes villes étapes et **aux débats dans les organismes consultatifs** dont elles sont membres : conseil national du développement durable, conseil national de protection de la nature, comité national de l'eau et conseil supérieur des installations classées.

Le contexte vu par les Chambres d'agriculture

L'agriculture est au cœur d'importants enjeux pour l'avenir du pays et de l'Union Européenne :

- l'enjeu de la sécurité alimentaire tant quantitative que qualitative, compte tenu de l'évolution de la demande mondiale,
- l'enjeu du développement durable qui passe par la production de biens alimentaires et non alimentaires, la production de services écologiques et de services concourant à l'emploi et à la cohésion territoriale,
- l'enjeu du changement climatique qui concerne directement l'agriculture.

En conséquence, la recherche concomitante du développement de la production agricole garantissant une progression de la valeur ajoutée des exploitations et une protection durable des milieux naturels constitue **le nouveau défi pour les agriculteurs**. Ce défi pourra être relevé par des pratiques qui assureront à la fois la sécurité des productions et un développement durable, ce qui suppose :

- de la recherche dans les domaines génétiques et biotechnologiques,
- la mise au point d'itinéraires techniques respectueux de l'environnement,
- la production de biens et de services adaptés aux marchés,
- la mobilisation du plus grand nombre d'exploitations dans cette perspective.

Les initiatives du Gouvernement d'engager, d'une part, le Grenelle de l'Environnement pour mobiliser la société en faveur du développement durable et, d'autre part, les Assises de l'Agriculture pour réformer la politique agricole de demain constituent **une réelle opportunité** d'adapter le pays à ce nouveau contexte.

Les Chambres d'Agriculture se sont engagées activement dans ces démarches dans **un esprit d'ouverture et de dialogue**. Elle formulent des propositions précises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement sur certaines thématiques agricoles.

L'ENERGIE et LA BIOMASSE

REPERES

→ **Un enjeu stratégique** impactant de nombreux domaines : sécurité énergétique, sécurité alimentaire, qualité de l'air, lutte contre le changement climatique, développement territorial...

→ **Une volonté politique forte** : le Président de la République a indiqué au SPACE 2007 de Rennes vouloir « développer les biocarburants et la chimie verte et concilier la puissance agricole, la puissance industrielle et la puissance politique. »

→ Un accord pour donner la **priorité de la production de biomasse à l'alimentation**.

→ **Un débat ouvert sur le bilan écologique des biocarburants de première génération**, avec mise en place d'un groupe de travail piloté par l'Ademe visant à identifier leur part optimale dans le portefeuille énergétique français et européen.

PROPOSITIONS

« **Encourager toutes les mesures sources d'économie et de production d'énergies renouvelables** »

→ **Maîtriser la demande énergétique** : développer des diagnostics énergétiques et programmer les actions nécessaires (isolation, techniques culturales simplifiées..).

→ **Promouvoir les énergies renouvelables et les biomatériaux** : maintenir le développement des biocarburants, lancer un plan biomasse incluant les biocombustibles, le biogaz (méthanisation) et les biomatériaux (chanvre, lin...) et favoriser la contractualisation entre les collectivités territoriales et les agriculteurs.

→ **Développer des outils financiers incitatifs** : créer des certificats d'économie d'énergie (bancs d'essai moteurs, isolation des bâtiments, amélioration thermique des serres...) et des projets domestiques (méthanisation, chaudières biomasse) adaptés à l'agriculture, lancer un plan d'aides aux investissements dans les entreprises agricoles (chaudières paille ou bois, solaire, éolien, utilisation de biomatériaux...) et maintenir la fiscalité favorable aux biocarburants.

→ **Amplifier la recherche et le développement** notamment dans les domaines des biocarburants de première génération (amélioration des bilans environnementaux) et de seconde génération (valorisation complète des plantes lignocellulosiques).

LA BIODIVERSITE

REPERES

→ **L'agriculture est au cœur des questions de biodiversité** :

- en 6 ans, l'équivalent d'un département d'espaces naturels disparaît par artificialisation
- des espaces agricoles sont reconnus comme favorables pour la biodiversité : prairies dans les zones difficiles comme en montagne et en zones humides, bocage, etc.
- 36% des ZNIEFF¹ sont dans des espaces agricoles
- 100 m de haies = 1ha de surface de biodiversité (SB)
- un arbre = 50m² de SB (cahier des charges PHAE)
- dans le seul département de la Manche, le linéaire de haies représente 2 fois le tour de la Terre.

¹ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

→ **La biodiversité est intégrée dans les politiques publiques**

- internationale (Rio),
- européenne (Natura 2000)
- nationale (stratégie nationale pour la biodiversité).

→ **Un nombre croissant d'acteurs interviennent**

- l'Etat et les collectivités territoriales pilotent et financent des politiques et des projets
- pour les ONG et aujourd'hui l'opinion publique, la biodiversité est un enjeu mondial comme le changement climatique.

PROPOSITIONS

« **Valoriser tous les espaces et les productions concourant à la biodiversité** »

→ **Valoriser le rôle joué par l'agriculture dans la biodiversité végétale et animale**

(gestion des haies, implantation de bandes enherbées, rotation, jachères fleuries et faunistiques, diversité des races animales...).

→ **Encourager par des mesures incitatives la diversité des cultures et des assolements au sein des territoires**

(prairie, luzerne, pois, chanvre, lin, agroforesterie...).

→ **Prendre en compte les enjeux territoriaux lors de la ré-introductions de prédateurs**

(loups, ours...)

→ **Lutter contre le gaspillage des terres agricoles par une nouvelle politique foncière**

LES INTRANTS

REPERES

→ **Besoin d'une variété d'outils de production** pour alimenter et soigner les plantes et ainsi répondre à une demande croissante de denrées agricoles

→ Entre 1990 et 2000, augmentation des rendements de 28 % et **diminution de l'utilisation de fertilisants de 10 %**

→ Depuis, 1999, **baisse de 40 % des tonnages de substances actives phytosanitaires**

→ **Une pression politique, sociétale et médiatique forte** en faveur de la poursuite de la réduction de l'utilisation des intrants et des produits phytosanitaires

→ **Vers un durcissement** des conditions de mise sur le marché et d'utilisation des **produits phytosanitaires** au niveau européen

PROPOSITIONS

« **Persévérer dans la réduction de l'utilisation des intrants** »

Enjeu eau

→ Etendre sur tout le territoire **les zones tampons** de 5 m le long des cours d'eau définis localement.

→ Généraliser **l'enregistrement des pratiques** et favoriser le recours aux **outils de pilotage** (analyse de terre, N tester, Jubile...).

→ Développer **les MAE Territoriales** et favoriser la contractualisation avec les collectivités dans les zones sensibles.

→ Poursuivre **le développement des démarches de gestion collective** et concertée des prélèvements d'eau et encourager, là où cela est nécessaire, **le stockage de l'eau** en période hivernale.

Enjeu phytosanitaire

→ Développer **la recherche et le transfert de connaissances** sur les solutions alternatives à la protection chimique des cultures, en valorisant notamment les acquis des productions biologiques.

→ **Former** tous les utilisateurs (agriculteurs et non-agriculteurs) de produits phytosanitaires

→ Proposer **des conseils objectifs**, inscrits dans des démarches qualité.

→ Développer **la surveillance épidémiologique du territoire**.

→ Poursuivre et amplifier **la collecte des déchets** phytosanitaires.

→ **Harmoniser** les réglementations françaises sur les réglementations européennes.

LES OGM

REPERES

→ **Une forte croissance** de la culture d'OGM **au niveau mondial** (100 millions d'hectares cultivés en 2006).

→ **Une augmentation de la production française** (de 5 000 ha en 2006 à 20 000 ha en 2007), mais qui reste faible.

→ **Des importations de nombreuses productions OGM** en Europe et en France, induisant des distorsions de concurrence.

→ **Un cadre réglementaire défini au niveau communautaire**, qui a conduit la France à publier deux décrets et un arrêté en mars 2007 sur les modalités d'information du public, de procédures d'autorisation et de communication des agriculteurs sur leurs productions OGM

→ **Des tensions très fortes** sur le terrain entre pro et anti-OGM

PROPOSITIONS

« **Garantir le choix pour les consommateurs et les producteurs entre production OGM et non-OGM** »

→ **L'adoption, d'ici la fin du premier trimestre 2008, d'une loi**, avec des règles acceptables de co-existence entre productions.

→ **La mise en place d'une haute autorité indépendante, s'appuyant sur l'AFSSA et l'AFSSET** pour clarifier les débats sur les enjeux sanitaires et environnementaux.

→ **L'amplification de la recherche**, notamment publique, incluant les essais en plein champ nécessaires.

→ **Le renforcement du droit communautaire** pour traiter équitablement les productions européennes et les importations.

L'AGRICULTURE DURABLE

REPERES

- L'agriculture constitue un acteur majeur, avec la forêt, de la gestion des ressources naturelles, elle contribue ainsi à l'entretien des espaces et des paysages.
- Le développement durable exige du secteur agricole une adaptation de ses entreprises pour produire selon des méthodes économiquement efficaces, économes des ressources naturelles et assurant la sécurité et la qualité des produits.
- La profession agricole est déjà fortement mobilisée :
 - les pratiques agronomiques des agriculteurs ont évolué : recours aux outils de pilotage de la fertilisation et fractionnement des apports d'engrais, raisonnement poussé de l'utilisation des produits phytosanitaires et optimisation des apports d'eau d'irrigation, dans le cadre de démarches collectives,
 - plus de 500 millions d'euros ont été investis par les agriculteurs pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage et l'achat d'équipements de culture à portée agro-environnementale,
 - différentes démarches d'agriculture durables co-existent sur les territoires : 200 000 producteurs en signes de qualité et d'origine (AOC/AOP, IGP, Labels Rouges), 11640 exploitations Bio, 2 300 exploitations en agriculture raisonnée, 180 000 producteurs dans des démarches de progrès.

PROPOSITIONS

« Encourager une démarche qualifiante pour les exploitations, visant une reconnaissance de la Haute Valeur Environnementale »

- L'engagement d'un maximum d'agriculteurs dans une démarche d'agriculture durable, qui s'appuie sur la certification des exploitations agricoles telle qu'elle a été engagée dans le cadre de l'agriculture raisonnée, en harmonisant et en simplifiant les procédures existantes et en proposant des étapes progressives
- La valorisation des efforts engagés par un étiquetage et un prix rémunérateur
- La prise en compte de la démarche par des mesures incitatives dans le cadre des politiques agricoles, en évaluant le rapport coût/efficacité des dispositifs proposés

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

REPERES

- 11 640 producteurs en agriculture biologique pour 553 000 ha, soit 2% de la SAU (données 2006).
- Le marché de l'agriculture biologique en plein développement en France et en Europe :
 - 10% de croissance par an en chiffres d'affaires contre 3,6% pour le reste du marché alimentaire,
 - plus de 4 Français sur 10 déclarent avoir consommé du bio sur le mois précédent une enquête réalisée en 2006.
- Une production nationale qui ne satisfait pas la demande du marché français, notamment en grandes cultures et en fruits et légumes.
- Une structuration insuffisante des filières bio. Par ailleurs, il existe trop peu d'entreprises agroalimentaires française de grandes tailles engagées dans ce secteur d'activité.
- Une révision en cours de la réglementation communautaire de 1992, visant, à compter du 1er janvier 2009, à harmoniser les règles au niveau des chaque Etat membre et à améliorer la circulation des produits bio au sein de l'Union Européenne.
- un impact environnemental positif à l'échelle de l'exploitation mais limité sur le territoire du fait de la dispersion des exploitations Bio.

PROPOSITIONS

« Développer la production Bio en adéquation avec le marché »

- L'intégration complète de l'agriculture biologique dans les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs
- Le développement de la contractualisation de l'amont à l'aval
- La mise en œuvre du plan de développement de l'agriculture biologique à horizon 2012, notamment en favorisant les conversions et la pérennité des exploitations Bio